

Règlement Carte des Saisons

Agri Sud Est

Cette carte de fidélité dotée d'un Gencod est réservée à toute personne majeure achetant des produits dans les magasins AGRI SUD EST.

Sur simple demande la Carte de fidélité sera remise à tout client des magasins AGRI SUD EST.

Pour être crédité d'1 point, il suffit aux clients des magasins AGRI SUD EST d'effectuer au minimum 1 € d'achat et de présenter leur carte de fidélité lors du passage en caisse.

L'offre n'est valable que pour les achats réglés au comptant (Chèques Bancaires, Espèces, Cartes Bancaires) le jour de l'acte d'achat.

Dès le premier achat, les clients bénéficient immédiatement de 10 points de Bienvenue et de tous les avantages liés à la possession de la Carte de fidélité.

L'accumulation des points, comptabilisée par les magasins AGRI SUD EST, donne accès à une remise de 10 % pour 400 points acquis précédemment.

Cette remise de 10 % est valable hors soldes, produits en promotion, granulés de bois, librairie, gaz, carburant et produits professionnels, une seule fois et dans un délai de 3 mois.

Les points capitalisés au delà de 400 points sont reportés sur le cumul suivant.

A la date d'anniversaire du client, celui-ci recevra une remise 10 % valable hors soldes, produits en promotion et professionnels, une seule fois et dans le mois de son anniversaire.

Les points non utilisés dans un délai de 24 mois seront annulés.

En cas de perte, de vol ou d'endommagement de la Carte de fidélité, son possesseur devra faire une déclaration dans le point de vente qui l'a délivrée.

Une nouvelle carte de fidélité lui sera remise et les points seront transférés après acceptation d'AGRI SUD EST.

Le barème des points défini par AGRI SUD EST pourra être complété ou modifié à tout moment à sa seule initiative.

Ces modifications seront portées à la connaissance de la clientèle AGRI SUD EST par tout moyen approprié.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du règlement seront tranchées par la Société gestionnaire du magasin concerné.

Les magasins AGRI SUD EST se réservent le droit d'interrompre momentanément ou de mettre fin définitivement à cette opération si les circonstances, dont ils demeurent seuls juges, le nécessitent.

Dans ce cas, les clients des magasins AGRI SUD EST seront avertis de la date d'interruption de l'opération par voie d'affichage, dans les magasins AGRI SUD EST, 1 mois à l'avance.

La participation à l'opération Fidélité implique l'acceptation pure et simple de ce présent règlement.